



21 rue Béranger  
75003 PARIS

**INFORMATIONS A DESTINATION DES  
Membres du Bureau National  
Secrétaires Académiques et Départementaux  
Commissaires Paritaires Nationaux**

Paris, le 28 février 2006

**Le libéralisme à l'Ecole et la concurrence entre les établissements  
renforceraient les inégalités sociales et culturelles**

Plutôt que d'engager une politique globale qui permette d'enrayer la ghettoïsation des territoires, plutôt que d'engager une politique d'éducation favorisant l'égalité des chances en s'appuyant sur le service public, l'UMP dans sa convention sur l'éducation souhaite engager la concurrence entre les établissements.

Alors que le ministre de l'Intérieur du gouvernement Raffarin, Nicolas Sarkozy, avait donné au conseil général les compétences en matière de carte scolaire pour les collèges par la loi sur les libertés locales du 13 août 2004, le président de l'UMP souhaite à terme la remettre en cause, en donnant aux parents totale liberté dans le choix de leur école publique ou privée.

Il souhaite que l'enseignement privé puisse se développer partout en fonction de la demande des parents, comme si le privé avait les mêmes contraintes que le public, celle notamment d'accueillir jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire tous les enfants d'une classe d'âge qui le souhaitent, sans sélection à l'entrée.

Cela revient non seulement à entériner le contournement de la carte scolaire effectué par les plus initiés par des dérogations, ou vers le privé, mais aussi à construire une école à plusieurs vitesses selon le niveau de revenus ou la catégorie sociale.

Il souhaite d'ailleurs mettre un terme à la politique d'éducation prioritaire alors que le ministre de l'éducation du gouvernement dont il est le numéro 2 souhaite, lui, recentrer les moyens sur 250 établissements. Comprenez qui pourra !

Il affirme vouloir l'autonomie des établissements, en passant de 3 % à 15 / 20 % pour commencer. Le chiffre de 3 % étonnera tous les personnels de direction qui travaillent sur leur Dotation Horaire Globale (DHG) et qui ont du mal à assurer les enseignements obligatoires.

Le chiffre de 20 % ne pourrait correspondre qu'à une augmentation des moyens de l'Education Nationale, qui trancherait avec la politique budgétaire suivie par les gouvernements depuis 2002. Où alors cela signifie-t-il qu'à moyens constants, il y aurait moins d'enseignements réglementaires ?

Il est en tout cas paradoxal que le principal conseiller politique de l'UMP, François Fillon, n'ait pas retenu la proposition du rapport Thélot lors de l'élaboration de sa loi pour l'avenir de l'Ecole : « Tous les EPLE doivent recevoir des moyens contractualisés selon le principe des trois corbeilles, une pour les enseignements dispensés, une pour l'autonomie de l'établissement, une pour les publics accueillis ».

L'autonomie des établissements est nécessaire car elle seule permet de répondre au plus près à la diversité des publics accueillis. Mais, elle ne peut se concevoir que dans le cadre d'un service public d'éducation renforcé avec des moyens clairement affichés pour l'autonomie, et par une réelle contractualisation entre les établissements et les autorités hiérarchiques.

Elle nécessite de maintenir et de repenser la carte scolaire afin de supprimer les établissements ghettos.

Enfin, la politique éducative n'exonère pas l'Etat de mener une politique des territoires, car sans mixité sociale, il n'y aura pas de mixité scolaire, et sans mixité scolaire, l'égalité des chances est un leurre. C'est la condition nécessaire pour que l'Éducation assure son devoir de réussite.